



Location cuve gaz : qui paye?

Par **depatsue**, le **27/04/2013** à **11:45**

Bonjour,

Ma mère est locataire d'une maison chauffée au gaz (cuve aérienne installée à la demande du propriétaire en 1975). Elle reçoit de la société ANTARGAZ les factures de location (300 € en 2012, ce qui semble aberrant pour une cuve vétuste).

Or, je pense que la location incombe au propriétaire qui fait la sourde oreille et ne comprend pas pourquoi la locataire ne veut plus payer alors que la situation perdure depuis 1998.

Comment ma mère peut-elle faire valoir ses droits, contre qui doit-elle se retourner et combien d'années de location peut-elle se faire rembourser?

Merci d'avance.